

Coordination Syndicale Départementale des Services Publics de Loire-Atlantique.

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique

Nantes, le 09/11/2020

Objet : Application de mesures liées au confinement.

Monsieur le Préfet,

Après l'annonce du re confinement par le gouvernement et le maintien en activité professionnelle d'une grande majorité de salariés et notamment d'agents publics, il nous paraît indispensable de nous donner les moyens d'exercer nos activités syndicales en territoire.

En effet nos missions syndicales nous amènent à participer à des réunions, des formations, des rencontres avec des agents, à leur initiative ou celle de leur collectivité, sur l'ensemble du département. C'est pourquoi nous sollicitons de votre part la rédaction d'attestations préfectorales de déplacement qui nous garantissent la non-verbalisation par les forces de police.

Aussi, vu le nombre d'agents de plus en plus important affectés par la covid-19, il nous semble indispensable que le gouvernement abroge immédiatement le jour de carence dans la fonction publique. Le maintien de cette journée de carence génère des situations à risques, qui pourraient s'avérer encore plus dramatiques et créatrices de cluster lorsque des agents symptomatiques même légèrement refusent de se faire tester, pour ne pas avoir à subir cette injuste perte de traitement.

Monsieur le Préfet, nous demandons également, qu'à défaut de l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique, le gouvernement décide d'un moratoire sur celle-ci. De toute évidence, les conditions sanitaires exceptionnelles dans nos collectivités ne permettent pas la mise en œuvre d'un dialogue social effectif et serein, pour traiter de sujets qui engagent à très court terme, notamment la carrière et le temps de travail des agents.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Pour la CSD CGT 44

Ludovic Boropert

